ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Comores

Question écrite n° 39966

Texte de la question

M. Pierre Lequiller attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la situation sanitaire catastrophique qui prévaut dans l'archipel des Comores, situation symbolisée par une épidémie de choléra qui a occasionné ces dernières années de nombreuses victimes. Au surplus, les hôpitaux et les dispensaires délabrés manquent des produits les plus élémentaires et les malades les plus gravement atteints sont systématiquement acheminés, quand les familles disposent des moyens nécessaires, vers la collectivité française de Mayotte, la Réunion ou la France métropolitaine. Il lui demande quelle est l'action présente de la France pour aider les populations concernées et s'il ne convient pas, par un plan pluriannuel, d'intensifier notre aide, ce qui dégrèverait en retour d'autant les établissements hospitaliers de Mayotte, de la Réunion et de la France métropolitaine.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères apporte depuis plusieurs années un soutien aux Comores dans la lutte contre le choléra et pour la réforme de son système de santé dont l'objectif est de renforcer les structures sanitaires comoriennes en vue de réduire les flux de patients en direction de Mayotte. La deuxième épidémie de choléra qui a débuté aux Comores en janvier 1998 a concerné, dans un premier temps, la Grande Comore (plus de 8 000 cas notifiés entre 1998 et 1999) avant de s'étendre à Mohéli (122 cas) et, plus récemment à Anjouan (360 cas au 27 janvier et 20 décès). Face à cette situation, la réaction se devait d'être rapide. Elle s'est organisée localement, sous la coordination de la Direction générale de la santé publique, en collaboration avec les médecins d'Anjouan et les ONG présentes sur le terrain. La participation française (service de l'action humanitaire) a été de 200 000 FF pour l'achat de solutés, d'antibiotiques, de produits chlorés et de petits matériels de perfusion. Le bureau de la santé de la direction générale de la coopération internationale et du développement a, pour sa part, inclu les Comores comme pays bénéficiaire d'un projet fonds de solidarité prioritaire régional d'appui à la lutte contre les épidémies qui, pour un montant de 2,5 MF, couvre la zone de l'océan Indien. Dans le cadre d'un appui à la réforme du système de santé et malgré le gel de notre coopération institutionnelle avec les Comores survenu après les événements de 1998, le ministère des affaires étrangères a maintenu, auprès de l'hôpital national El, un dispositif d'assistance technique permettant de pallier le manque de ressources humaines dans les domaines de spécialités hospitalières (chirurgie, anesthésie-réanimation, radiologie, biologie et gestion hospitalière). Enfin, le secteur de la santé bénéficiera également du projet d'appui au développement local (PDLC), d'un montant de 20 MF, qui doit démarrer dans les semaines à venir. Le maintien d'un poste d'assistant technique, médecin de santé publique, auprès du ministère de la santé, permet de coordonner et de suivre les activités développées dans le cadre de la lutte contre les épidémies et dans celui du PDLC.

Données clés

Auteur : M. Pierre Lequiller
Circonscription : Yvelines (4e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE39966

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39966
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : coopération
Ministère attributaire : coopération

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 252
Réponse publiée le : 27 mars 2000, page 1985